

enfiévrés par la folie pangermaniste, ils ne demandent que l'épuisement de la France et la prise de ses colonies.

Relativement à l'Alsace-Lorraine, l'opinion allemande ne présente même plus cette divergence; on la trouve d'une unanimité absolue. Le 1^{er} février 1899, la *Strasburger Post* constatait l'existence d'intérêts communs à la France et à l'Allemagne. Elle en déduisait la nécessité d'une entente, mais elle ajoutait : « Est-ce que ces intérêts, si la France se résignait à reconnaître solennellement la réunion irrévocable de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie allemande, etc. » Les enquêtes faites par certaines revues françaises, qui avaient estimé la diversité des opinions suffisante pour donner lieu à discussion, ont abouti à démontrer que tous les Allemands ayant quelques titres à être pris en considération exigent bien cette *reconnaissance solennelle de la réunion irrévocable* de l'Alsace-Lorraine. Le baron Carl von Stengel, professeur à l'université de Munich, deuxième délégué de l'empire allemand à la conférence de la Haye, par conséquent très qualifié pour donner une opinion autorisée, a répondu : « La France doit bien se pénétrer de l'idée que l'Allemagne, quoique partisan déclaré de l'apaisement, ne renoncera jamais aux résultats de la guerre de 1870-1871. » M. Schönlank, député au Reichstag, précisa encore davantage : « Sans l'acceptation absolue de la part de la France des conséquences du traité de Francfort, c'est-à-dire sans le renoncement à la revanche et à la reddition de l'Alsace-Lorraine, il est impossible, à mon avis, d'effectuer un rapprochement fécond. » *A fortiori*, cette opinion est celle des Pangermanistes. « Une rétrocession de l'Alsace-Lorraine à la France est aussi peu discutable que le droit des Français de souffrir de cette perte. Aucun empereur allemand ne peut prêter ni ne prêtera l'oreille à une telle idée; jamais le peuple allemand ne souffrira un semblable affront (1). »

(1) *Alldeutsche Blätter*, p. 38, 1899.